

CHARTRE DES PARENTS DU BCF



- Respecter les horaires de début et de fin de séance.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence, aussi bien pour les entraînements que pour les matchs
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant devant la salle.
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix
- Répondre aux convocations pour les matchs (réponse positive ou négative)
- Accompagner les joueurs lors des matchs, assister aux matchs et encourager tout en restant fair-play, ne pas envahir le terrain.
- Avoir un comportement exemplaire dans ses actes et ses paroles : envers les arbitres, les entraîneurs et autres adultes ; envers les adversaires ; envers les joueurs (y compris son enfant) ; favoriser les encouragements et les paroles positives
- Expliquer au joueur ce que sont ses engagements lorsqu'il prend sa licence et leurs enjeux pour lui et le club et veiller à ce qu'il les respecte
- S'impliquer au sein de l'équipe : participer au co-voiturage organisé pour les compétitions, participation à la confection de « goûters » prévus après les matchs ; participer au rangement et au nettoyage du sol et des tables à l'issue du goûter et de toute autre manifestation dans la salle ; participer au nettoyage des tenues après chaque match ; participer et/ou organiser les moments de convivialité de l'équipe.
- S'impliquer au sein du club : en tant qu'entraîneur ou dirigeant, en tant que marqueur/chronométrateur, en tant qu'arbitre, en tant que responsable de salle lors des matchs et dans l'organisation des moments de convivialité en se rendant disponible pour les manifestations.
- Je m'engage à officier sur 2 matchs minimum de mon/mes enfant(s) durant la saison
- J'indique les indisponibilités de mon/mes enfant(s) sur Kalisport dès parution des plannings.

Pour que chaque match puisse avoir lieu, nous avons besoin de personnes licenciées pour tenir les postes suivants :

-  Un Délégué de Club (+ 18 ans)
-  Un arbitre
-  Un Chronométrateur
-  Un Marqueur
-  Un responsable buvette (licence pas obligatoire)

Afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient sollicitées, nous aimerions avoir pour chaque équipe 5 adultes licenciés et formés.

Définitions :

Le Chronométrateur : il assure le décompte des périodes de jeu, des intervalles de jeu et des temps-morts, ainsi que la gestion des demandes de temps-morts et remplacements.

Le Marqueur : Ses principales fonctions sont la tenue de la feuille de marque électronique et la manipulation de l'indicateur de possession alternée (flèche), la gestion des remplacements et des temps-morts.

Le Délégué de Club (+ 18 ans) : Ses missions sont l'accueil des officiels ; le contrôle des normes de sécurité ; s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ; intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ; prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ; prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels

Le Responsable buvette : Préparer, installer et vendre boissons, snacks et goodies avant, pendant et après le match. Nettoyer et ranger l'espace après le match.



Les bénéfices de chaque buvette servent à payer les frais d'arbitrage, le renouvellement des matériels sportifs et à permettre au club de participer financièrement aux sorties d'équipes : repas des tournois, sortie de fin d'année...

SIGNATURE DES PARENTS